

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

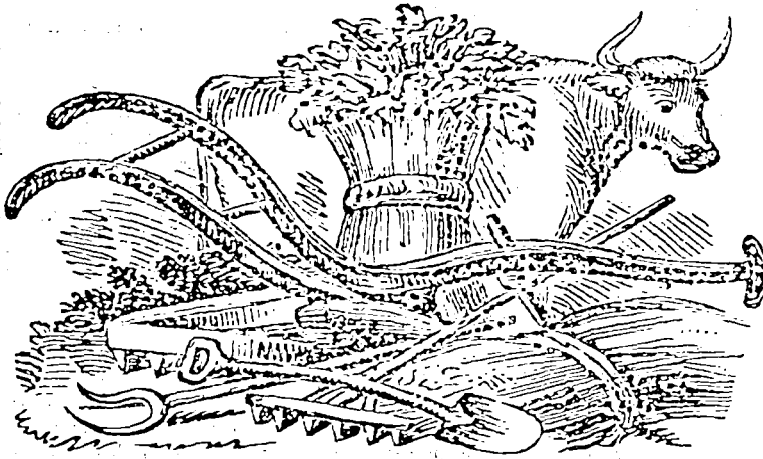
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire  
**FIRMIN H. PROULX**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit au Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans que l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à  
**FIRMIN H. PROULX.**

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

**Causerie agricole :** Traitement des moutons.

**Recu de la Semaine :** Pie IX est-il prisonnier à Rome? — Empiement de Mgr. Martin, évêque de Paderborn. — Bismarck et l'Église catholique.

**Sujets divers :** Des arbres d'ornements, par M. l'abbé Provancher. — Le marronnier comme arbre d'ornement.

**Petite chronique :** Les récoltes en Angleterre. — Encore les sauterelles.

**Recettes :** Les anars comme guérison de la pulmonie — L'imortelle des champs et les carottes pour la guérison des cancers.

Dans un mois, nous expédierons ces deux volumes à tous nos abonnés qui alors auront payé leurs arriérés. C'est un sacrifice que nous nous imposons et qui, tout en étant profitable à nos abonnés, nous permettrait d'être en possession de plus de douze cents piastres qui nous sont dues pour abonnements à la Gazette des Campagnes.

A vendre à la Librairie Rolland

**ALMANACH DES FIDÈLES AMIS DE PIE IX,** pour l'an de grâce et d'Épiphane 1874 par le R. P. Haguet, in-18, de 255 p. ges. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland & Filz, Nos 12 et 14, rue St. Vincent. — Prix franc par la poste, 15 centimes.

## IMPORTANT POUR NOS ABONNÉS!

### PRIME!!!

A tous nos abonnés en retard qui nous feront tenir le prix de leurs arriérés d'abonnement à la Gazette des Campagnes, d'ICI À UN MOIS, nous leur expédierons les deux volumes suivants :

1o. Traité sur la tenue générale d'une terre dans la Province de Québec, démontrant comment un sol usé peut être rendu des plus fertiles sans capital; aussi de la rotation des récoltes, des racines et cultures sarrées, des instruments d'agriculture et du soin des animaux.

2o. L'élevage du cheval, suivi d'un grand nombre de recettes se rapportant aux différentes maladies du cheval. Ces recettes sont extraites des meilleurs auteurs vétérinaires, et à la portée de nos cultivateurs.

Ce dernier volume est actuellement sous presse.

## CAUSERIE AGRICOLE

### TRAITEMENT DES MOUTONS

La manière d'entretenir les moutons n'est ni difficile, ni coûteuse; cependant il se commet à cet égard des fautes très nombreuses et très-graves qui ont les plus fâcheuses conséquences sur la production de cette espèce animale.

L'impression générale chez les cultivateurs canadiens c'est que, de tous les animaux que nous entretenons dans nos cultures, le mouton est celui qui paie le moins bien ses frais de nourriture et d'entretien. Pour lui, on réserve ce que l'on a de plus pauvre en fait de pâturage; et l'on met de côté les fourrages dont la valeur est la moins élevée; car, dit-on, si on lui donnait des pâturages plus abondants et des aliments plus recherchés, ses produits en laine et en viande, ne seraient pas assez abondants pour payer toutes ses dépenses d'entretien, et la tenue des moutons constitu-

rait, en dernière analyse, une déplorable opération.

Cette impression est des plus erronées. Dans un grand nombre de cultures, en Angleterre, en Bessie, chez plusieurs éleveurs des États Unis et même du Canada, où l'on suit un bon système d'élevage et d'entretien, on est convaincu que les moutons donnent des profits aussi et quelquefois plus élevés que les autres espèces animales. Et remarquons bien qu'ici ce n'est pas une simple impression; que c'est au contraire une conviction arrêtée et appuyée sur les chiffres fournis par une comptabilité soignée et régulière.

Sans aller demander des renseignements chez les éleveurs des pays étrangers, jetons les yeux autour de nous, adressons-nous, par exemple, aux éleveurs des Townships de l'Est et de quelques autres parties du Canada. Tous nous diront que les moutons paient bien, qu'ils dépensent peu et qu'ils produisent abondamment; plusieurs mêmes nous diront qu'ils font plus de profits avec leurs moutons qu'avec leurs vaches laitières et leurs bœufs à l'engrais. Si nous leur parlons de l'impression générale qui considère le mouton comme l'espèce animale la moins avantageuse, ils nous répondront que cette impression n'est appuyée sur aucun fait certain et que leur expérience prouve surabondamment qu'elle est erronée.

Nous aussi nous partageons cette conviction: le mouton soumis à un bon système d'élevage, bien logé et bien nourri donne des profits nets au moins aussi élevés que les autres animaux de rente entretenus dans nos cultures.

Cependant nous reconnaissons aussi que, chez la plupart des cultivateurs, l'entretien des moutons ne donne aucun bénéfice, que les dépenses quelques faibles qu'elles soient sont toujours trop fortes et que les produits sont toujours trop faibles. Mais ce résultat si désavantageux ne doit pas être imputé au mouton; il est amené par le mauvais système d'élevage et d'entretien adopté par le cultivateur; en un mot, si, dans la plupart de nos cultures, l'entretien du mouton ne paie pas c'est la faute de l'éleveur et non pas celle de l'animal. Que l'éleveur fasse disparaître les fautes si nombreuses qu'il commet dans cette branche de son exploitation et bientôt des bénéfices relativement élevés viendront lui prouver que l'entretien du mouton est lucratif et que l'impression qu'il a possédée jusqu'à présent était fautive.

Pour rendre la tenue de cette espèce non seulement avantageuse, diverses améliorations, d'ailleurs très faciles à réaliser, doivent être introduites dans le système généralement suivi. Ainsi, il nous faut absolument perfectionner notre race comme on du moins faire disparaître ses principaux défauts; puis la soumettre à un bon système d'élevage, la nourrir convenablement et satisfaire à tous ses besoins.

Nous ne dirons ici qu'un mot du perfectionnement du mouton canadien, les limites de cette causerie ne nous permettent pas de donner à cette importante question tous les développements nécessaires; plus tard nous lui consacrerons plus d'espace.

Nos moutons canadiens sont defectueux sous plus d'un rapport. Leur conformation extérieure est mauvaise et dénote peu d'aptitude à l'engraissement. Ils ont les côtes plates, les os volumineux, les membres grossiers, le flanc long, la poitrine étroite et resserrée. Leur laine est grossière, remplie de *poils morts* (jarres) sur les cuisses et sur d'autres parties du corps; elle est rude, raide, dépourvue d'élasticité, et le poids total de la toison est toujours très faible proportionnellement au volume du corps des animaux. En un mot, les moutons indigènes ne sont recommandables ni comme producteurs de laine, ni comme producteurs de viande.

Cette infériorité de notre race indigène diminue notablement les profits nets que nous pourrions attendre d'elle. Une amélioration profonde dans la conformation extérieure et dans les qualités de la toison ferait cesser cette infériorité et en même temps augmenterait les bénéfices de la spéculation, puisqu'elle accroîtrait le volume et la valeur commerciale des produits.

Cette amélioration est le premier pas que nous devons faire dans la tenue des moutons. Diverses méthodes de perfectionnement se présentent ici à l'éleveur. Il a devant lui la *sélection* ou l'amélioration par le choix des reproducteurs pris dans notre race canadienne elle-même; le *croisement* ou l'amélioration par le choix des reproducteurs de races étrangères; et le *métissage* ou l'amélioration par l'union des produits du croisement entre eux.

De ces trois méthodes, la meilleure est sans contredit la *sélection*; pourvu que nous puissions trouver dans la race du pays des reproducteurs possédant déjà, à un haut degré, les qualités que nous devons faire prévaloir. Cette méthode est la meilleure, parce qu'elle ne diminue en rien la rusticité et la sobriété de notre race, qu'elle n'est aucunement entravée par les influences du sol et du climat et que l'amélioration, quoique lente, marche avec la plus grande précision vers le but que l'on s'est proposé.

Le *croisement* et le *métissage*, au contraire, introduisant dans les veines de nos animaux indigènes un sang étranger et plus délicat, ôtent à nos moutons un peu de leur rusticité et de leur sobriété, les rendent plus sensibles aux rigueurs de notre climat et augmentent considérablement leurs exigences sous le rapport de l'alimentation.

Cependant, la difficulté de trouver dans la race, que nous désirons améliorer, les reproducteurs possédant les qualités requises, est si grande, notre mouton canadien est si généralement defectueux, que l'éleveur est, dans la plupart des cas, forcé de recourir au croisement et au métissage comme seuls moyens d'arriver à améliorer convenablement sa race. Dans ce cas, il peut encore obtenir un succès complet; pourvu qu'il fasse un bon choix de reproducteurs étrangers, que ces derniers ne soient pas trop délicats, ni trop exigeants, qu'ils puissent se contenter de la nourriture qui leur est offerte et qu'ils ne souffrent pas trop des intempéries de nos saisons.

Mais le travail de l'amélioration exige une patience, des connaissances spéciales et des moyens pécuniaires que ne possèdent pas tous les cultivateurs; et, si le choix des reproducteurs, l'amélioration des races, était le seul moyen de rendre l'entretien des moutons avantageux, cette partie importante de l'industrie agricole menacerait de rester encore longtemps dans l'infériorité.

Heureusement qu'il n'en est pas ainsi. Le cultivateur peut encore augmenter les profits de ses moutons par un bon système d'élevage et une bonne alimentation en toute saison, hiver comme été.

C'est dans le jeune âge surtout que les bestiaux de toute espèce doivent recevoir la nourriture la plus abondante et la plus appropriée à leurs besoins. La croissance d'un jeune animal ne doit pas souffrir le moindre arrêt; car tout arrêt dans cette croissance a les plus mauvais effets sur la taille et la conformation du sujet. Partant de ce principe, on ne doit livrer les agnelles à la reproduction qu'après l'âge de dix-huit mois lorsqu'elles ont atteint à peu près leur développement complet. Les brebis trop jeunes sont considérablement affaiblies par la reproduction et surtout par la lactation; elles restent toujours petites, faibles et sont plus exposées aux maladies. Néanmoins, on ne tient aucun compte de ces

faite; on livre à la reproduction de jeunes agnelles de 6 à 9 mois sans songer qu'on affaiblit ainsi toute une race et qu'on la rend de plus en plus défectueuse. Cette frute, si commune dans nos cultures, n'a pas peu contribué à pousser nos moutons dans l'état d'infériorité où nous les trouvons actuellement.

Puis, ces brebis si jeunes ne sont que de très mauvaises laitières, elles ne peuvent donner à leurs petits qu'une nourriture insuffisante; et ceux-ci ne souffrent pas moins que leurs mères de cet état de chose. Ainsi, de quel côté que nous envisagions la question, l'emploi des reproducteurs trop jeunes a les effets les plus funestes sur les succès de l'entretien des moutons.

En outre, quelque soit l'âge des brebis, l'allaitement ne doit pas durer trop longtemps. L'allaitement prolongé est aussi mauvais pour l'agneau que pour la brebis: l'agneau se liant complètement au lait qu'il trouve dans le pis de sa mère ne cherche pas ailleurs une nourriture plus abondante; il souffre donc de la faim tout en épuisant la brebis.

Il y aurait encore ici une utile amélioration à introduire dans l'entretien des moutons. On ne pense jamais à sevrer les agneaux; on les laisse se sevrer d'eux-mêmes et cependant on aurait le plus grand intérêt à effectuer ce travail dès que l'estomac des jeunes animaux a acquis assez de force pour digérer l'herbe du pâturage et que le lait a diminué dans le pis de la brebis.

Ordinairement, trois semaines après leur naissance, les agneaux commencent à manger, on les voit alors brouter une petite quantité d'herbe, lorsqu'ils sont au pâturage, ou tirer du râtelier quelques briques de foin lorsqu'ils sont à la bergerie. A partir de ce moment, on doit commencer à donner aux agneaux quelques aliments substantiels et succulents; par exemple, un peu d'orge, et surtout de l'avoine dont les agneaux sont très avides, ou bien de la farine d'avoine mélangée avec du son.

Au bout de deux mois, le lait des brebis commence déjà à diminuer; les agneaux sont alors âgés d'environ trois mois et ils ont assez de force pour pouvoir être sevrés. Mais le sevrage ne doit se faire que graduellement afin que les jeunes animaux ne s'aperçoivent pas trop du changement de nourriture et que les mères ne souffrent pas de leur lait.

Dans ce but, on sépare les agneaux de leur mère, le matin, et on les conduit dans des pâturages séparés et de bonne qualité. On doit surtout choisir les terrains secs; car sur les sols froids ou humides, les agneaux sont exposés à contracter la *pourriture*, maladie incurable qui enlève tous les ans un grand nombre de jeunes animaux. Le soir on remet les agneaux avec leurs mères, ils passent la nuit ensemble, et on les répare le lendemain matin. Cette pratique occasionne sans doute un peu d'embarras; mais comme elle est absolument nécessaire, il ne faut pas la négliger, et d'ailleurs, au bout d'une semaine le sevrage est terminé.

Ce travail est généralement inconnu dans nos cultures, et beaucoup de cultivateurs éprouvent sans doute une grande répugnance à son égard; mais il ne doit pas y avoir de répugnance qui tienne contre l'intérêt personnel; et, si l'on veut avoir des brebis fortes, pleines de santé et des agneaux bien développés, le moyen que nous proposons ici est le plus convenable entre tous. L'expérience en a depuis longtemps démontré toute l'efficacité.

Quant aux brebis et aux moutons adultes, ils doivent avoir en été de l'herbe tendre sur des terrains non humides, en hiver des fourrages de bonne qualité et en toute saison de bonne eau fraîche et du sel à discrétion.

## REVUE DE LA SEMAINE

Pie IX est-il prisonnier à Rome? n'a-t-il pas au contraire toute sa liberté d'action? Voilà les questions que se font souvent les catholiques fidèles à la Papauté. Le gouvernement piémontais ne cesse de répéter à tout venant que le Pape est parfaitement libre et que s'il ne sort pas de son palais du Vatican c'est qu'il ne le veut pas. D'ailleurs répond encore le même gouvernement, une liberté complète et d'immenses privilèges lui ont été assurés par la loi des Garanties; notre parole et notre honneur sont liés à l'accomplissement des prescriptions de cette loi et nous ferons tout en notre pouvoir pour remplir fidèlement nos engagements.

Langage hypocrite s'il en fut jamais. Tous les jours de nombreux faits viennent démontrer que Pie IX est véritablement le prisonnier de la révolution italienne, que le gouvernement de Victor-Emmanuel est son geolier et que la loi des Garanties n'est qu'un leurre destiné à tromper les gouvernements étrangers et à couvrir l'hypocrisie et l'astuce des autorités italiennes.

Un fait récent démontre surabondamment cet avancé et fait voir que Pie IX n'a pas même la liberté de mettre la tête à ses fenêtres pour se montrer à son peuple.

C'était à l'occasion du 28<sup>e</sup> anniversaire du couronnement de Sa Sainteté, plus de dix mille Romains s'étaient réunis en face du Vatican, sur la vaste place de Saint Pierre, pour saluer à leur sortie les membres du Sacré-Collège. Ils venaient de présenter au Souverain-Pontife l'expression de leur respect et de leur dévouement inébranlable envers son auguste personne.

Le Pape, s'étant aperçu de cette grande agglomération de peuple, mit la tête à la fenêtre pour jouir de ce beau spectacle. A peine eut-il paru que, son blanc costume le signalant à la foule, une acclamation formidable retentit de toutes parts. Quelques voix plus énergiques crièrent même d'une manière parfaitement distincte: *Vive le Pontife Roi!*

Ni la fureur de la police et de la troupe armée, ni la répression violente dont ils étaient menacés ne purent contenir l'enthousiasme des fidèles Romains. Les gardes eurent l'insigne courage de dégainer leur sabre et de mettre le revolver à la main; ce n'est qu'alors que les Catholiques se sont retirés sans toutefois cesser leurs acclamations jusqu'à l'extrémité de la place Saint-Pierre.

Pour faire taire cet élan irrésistible, la troupe armée crut nécessaire d'arrêter les plus enthousiastes et en effet plusieurs Romains et étrangers furent incarcérés sous le prétexte qu'ils troublaient la paix publique et qu'ils proféraient des cris séditieux.

Quelques jours après, les personnes arrêtées, ayant été remises en liberté provisoirement et sous caution, elles allèrent saluer le Souverain-Pontife et lui dire combien elles étaient heureuses d'avoir souffert quelque chose pour le Vicaire de Jésus Christ. En cette occasion M. Bérioli présenta au Saint-Père une touchante adresse dont voici le texte:

« Très-Saint Père.

« En accomplissant la 28<sup>e</sup> année de votre exaltation au siège de Pierre, dont vous défendez les intérêts avec une fermeté si grande qu'elle étonne les ennemis de la foi, revêillez les indifférents, donnez vigueur et courage aux bons, vous avez pu voir dans les fidèles de tous les rangs, de toutes les conditions, un immense désir de jouir de votre présence, d'entendre une parole d'encouragement, et plus encore d'attester leur fidélité à vos droits et à votre personne.

" A une notion aussi juste ne pouvoit manquer la jeunesse, cette partie des fidèles la plus chère à votre cœur, à laquelle, depuis le commencement de votre pontificat, vous montrâtes l'amour d'un père en lui donnant de toute manière les moyens de croître dans l'amour de Dieu pour le bien de la famille, pour l'honneur de la patrie. Oui, Saint-Père, nous éprouvions aussi le besoin, ressenti par tous, de vous voir, de vous admirer, de vous parler pour manifester cet amour ardent, constant, indomptable, qui est dans nos jeunes cœurs.

" Ce désir s'est accru encore, quand quelques-uns d'entre nous ont dû souffrir quelque chose pour manifester cet amour.

" Nous savons que votre tendre cœur s'émeut en entendant qu'on enlève un cheveu à qui vous aime; mais ce n'est pas pour vous souffrir que nous rappelons ce fait, ce n'est que pour rendre grâces au Ciel de nous voir placés au nombre des enfants de la lumière: Cette constatation, en nous démontrant que nous avons bien mérité de vous, inonde nos cœurs de la plus grande consolation. Nous le rappelons au mépris de nos ennemis qui ne savent reconnaître dans le catholique qu'un conspirateur, à la honte des lâches qui ont pu nous taxer d'impudence; et permettez, Saint-Père, que nous vous disions toute notre pensée: nous le rappelons avec le plaisir d'un devoir satisfait, car en agissant de la sorte, bien que sans le vouloir, nous avons arraché le dernier lambeau du voile hypocrite qui sert de manteau à vos ennemis.

" Si tout fait, un petit nombre seulement a eu le sort enviable de souffrir quelque chose pour vous, tous aspirent à attester leur fidélité par leurs œuvres, tous sont prêts à souffrir bien plus que quelques jours de prison; parce qu'avec l'aide de Dieu, le catholique sait se dire heureux au milieu des fers et des chaînes.

" Ce n'est point là chez nous un éclair qui s'évanouit, le désir momentané d'une inconsciente jeunesse; non, il y a une loi qui soit porter remède à ce défaut, la loi du cœur fortifié par l'aide suprême que Dieu accorde largement dans les jours de la tribulation.

" Aussi avons nous pleine confiance de pouvoir dire maintenant et toujours que tous les efforts du pouvoir humain ne parviendront jamais à nous séparer de vous, ni ne pourront empêcher que nos lèvres, répondant à cette loi du cœur, n'acclament en adorables acclamations de Vive Pie IX! Nous en avons l'entière confiance, ô Saint-Père, et Dieu ne manquera pas de nous donner la force, s'il en était encore besoin, de verser notre sang et de sacrifier notre vie pour défendre vos droits et votre personne sacrée.

" Que votre bénédiction soit le gage de cette confiance, protège nos pas, nous l'opérons pour nous et pour nos chères et bien aimées familles."

Le Saint-Père accueillit avec une paternelle bienveillance ces délicieuses expressions de ferveur filiale, de dévouement et d'attachement in-bréal. Il encouragea ses pieux visiteurs dans leurs beaux sentiments et les engagea à persévérer dans la bonne voie, en leur promettant une récompense céleste digne des maux qu'on ne manquerait pas de leur faire souffrir.

Dès qu'elle eut vent de cette fête de famille, la secte révolutionnaire entra dans une fureur indescriptible. Les journaux dévoués à l'impétuosité remplirent la ville de Rome de leurs cris de haine; et, afin d'amplifier les passions des sectaires contre l'illustre et bien aimé Pontife ils l'accusèrent de favoriser la révolte des Romains contre les lois.

On dit même que le gouvernement de Victor-Emanuel s'est mis de la partie et qu'il a adressé aux ministres des puissances étrangères une note accusatrice, contenant le texte

de l'adresse et de la réponse qui y a été faite, commentant sévèrement la conduite du Pape et lui reprochant d'encourager la rébellion contre la police.

D'après la fameuse loi des Garanties, si vantée par les spoliateurs de Rome, les Romains ont incontestablement le droit d'acclamer Pie IX comme Pape et Roi, puisque la loi rattachait au Saint-Père le titre de Souverain. En agissant comme ils l'ont fait, ils ont usé de leur droit voilà tout; et nous serions curieux de connaître sur quels motifs le gouvernement italien s'est appuyé pour lui adresser son accusation.

Quoiqu'il en soit, il paraît que la note du Gouvernement italien a été assez mal reçue par les puissances étrangères et que celles-ci auraient répondu à Victor-Emanuel de manière à lui faire comprendre qu'elles n'étaient pas dupes de son hypocrisie et qu'elles savaient à qui attribuer la responsabilité des troubles qui menacent la ville de Rome.

— Nous avons déjà annoncé que Mgr Martin, évêque de Paderborn, a été condamné à deux mois de détention pour avoir refusé de payer une amende de 400 thalers, à laquelle il avait été précédemment condamné par le tribunal des affaires ecclésiastiques.

Les dernières nouvelles nous apprennent que le digne évêque n'a pas été incarcéré; mais qu'il n'a pas non plus payé l'amende. Une personne inconnue, pour des motifs également inconnus, a payé de ses propres deniers les 400 thalers d'amende. Lorsque Mgr Martin apprit cette nouvelle, il écrivit à ses diocésains une lettre dans laquelle il les engage à ne plus payer à l'avenir les amendes encourues par lui; il leur annonce qu'il préfère subir la prison, et même s'il le faut y mourir pour la justice.

Quelques personnes prétendent que le paiement des 400 thalers n'est qu'un acte d'hypocrisie fait par le Gouvernement lui-même pour retarder autant que possible l'emprisonnement du quatrième évêque catholique de la Prusse.

Voici le texte de la lettre de Mgr. Martin:

" Je n'ai pas cru pouvoir me montrer plus reconnaissant pour la touchante charité qui m'a racheté ces jours derniers de la prison, qu'en célébrant la sainte messe, aussitôt que j'en aurais la nouvelle, pour celui ou celle qui m'a si dévouement secouru. D'un autre côté, je n'ai pu ou non plus pouvoir permettre que des innocents soient punis à ma place et que le fisc s'enrichisse en exécutant des lois si dures.

" Le tribunal du cercle et la cour d'appel, ayant rejeté ma plainte, il ne me reste autre chose à faire que de remercier du fond du cœur mes bien-aimés diocésains, et aussi de les supplier de ne plus, à l'avenir, me témoigner leur amour de la même manière.

" Je préfère aller en prison plutôt que de permettre à mes bons et fidèles diocésains de se priver peu à peu de leurs biens en payant pour moi des amendes énormes.

" La gêne dans laquelle je me trouve depuis quelques mois est un véritable martyre auquel je préférerais la prison. Et lors même qu'il me faudrait y mourir avec mes frères déjà incarcérés, notre mort crierait d'autant plus fort vers le ciel en faveur de la justice, pour laquelle nous souffrons, non point pour appeler la vengeance de Dieu sur nos persécuteurs, mais pour obtenir leur conversion et leur salut.

CONRAD MARTIN, évêque.

Paderborn, 8 juillet 1874.

— Voulons nous connaître la manière dont M. de Bismark entend traiter, à l'avenir, l'Eglise catholique en Prusse, nous en avons un avant-goût dans l'article suivant du Times de Londres, journal tout dévoué au chancelier prussien.

Rélatons d'abord succinctement le fait au sujet duquel l'article du Times a été écrit.

Il y a quelques semaines, M. de Bismark se promenait aux environs de Kissengen, lorsque tout à coup un jeune homme a tiré un coup de pistolet sur le grand prussien et l'a blessé au poignet. Qu'était ce jeune homme, nul ne le sait, il a pourtant été arrêté, il est actuellement entre les mains de la justice et personne ne le connaît. Les bruits courrent que c'est un tonnelier de Mag-lebourg, appartenant à une société catholique et qu'il était accompagné d'un prêtre lorsqu'il a attenté à la vie de M. de Bismark :

Naturellement ces bruits sont colportés par la presse soulevée par le chancelier prussien lui-même ; et il est évident que celui-ci prendra occasion de cet attentat pour pousser avec plus de vigueur encore la guerre qu'il a déclarée à l'Église catholique. D'ailleurs, l'article du *Times*, dont voici la traduction ne laisse aucun doute à cet égard :

« Nous apprenons par le télégraphe qu'une tentative d'assassinat a été commise hier sur M. de Bismark. Il se promenait en voiture dans les environs de Kissengen lorsqu'on a tiré sur lui et blessé au poignet.

« L'auteur de cet acte a été arrêté, et est dit-on, un jeune ouvrier tonnelier de Mag-lebourg, membre d'une société catholique et compaignon d'un prêtre.

« Il est naturel que les soujers du public se tournent contre l'Église avec laquelle le chancelier impérial est engagé dans une lutte si longue et si passionnée. Nous devons cependant accueillir les premières suppositions de la police avec réserve, car quand même il serait prouvé que l'assassin est un catholique fanatique, il ne s'en suit pas qu'il ait des complices ni qu'il ait été conseillé par des prêtres. Néanmoins nous devons considérer cet incident comme excessivement malencontreux.

« L'Église romaine s'apercevra qu'elle a perdu du terrain par suite de ce dernier acte de fanatisme. Il ne pourrait lui profiter qu'à la condition d'effrayer ses adversaires.

« Si l'on pouvait supposer que le chancelier impérial eut pu exciter les passions religieuses des jeunes ultramontains contre lui et contre les collègues qui le suivent dans sa politique, les catholiques pourraient penser qu'un bien est sorti d'un mal, et que l'esprit de meurtre d'un des leurs a eu un but utile.

« Mais il n'y a pas la plus petite raison de penser que les hommes d'état menacés soient susceptibles d'être intimidés, ou que le parti dominant en Allemagne leur permît de reculer s'ils le voulaient.

« D'un autre côté, il est probable que le crime aura pour effet de décourager les protestants conservateurs et la fraction du parti libéral qui s'étaient, jusqu'à présent, opposés aux lois ecclésiastiques.

« Les Allemands ne sont pas un peuple sanguinaire, l'irritation et le désir de vengeance suscités par cette tentative seront universels, et on doit s'attendre à un renouvellement de rigueur dans l'application de la loi, tandis que l'opposition sera paralysée. Le résultat peut être fatal à l'organisation de l'Église romaine telle qu'elle existe dans les limites de l'empire.

« Quant à la Prusse même, il n'y a maintenant aucun obstacle pour que son gouvernement ne mette à exécution tous les projets qu'il concevra. Il a déjà pour lui les lois les plus sévères et tout ce qu'il demandera encore lui sera accordé par les chambres, non-seulement par esprit d'obéissance, comme il y a un an, mais volontairement et avec empressement.

« Mais jusqu'à présent le gouvernement prussien n'a pas fait usage de tout son pouvoir. Il n'a encore ni exercé tous ses droits ni eu recours à toutes les peines qu'il peut appli-

quer. Le pouvoir d'emprisonner, d'assigner une résidence à un prêtre récalcitrant, ou de l'expulser du territoire sans des armes dans l'arsenal du gouvernement. En cas de toute nouvelle tentative, un parti puissant demandera que, sans hésiter, l'on se serve de ces armes contre une Église ennemie de la nation.

« En même temps le pouvoir du parti unioniste et libéral dans la législature impériale s'efforcera d'harmoniser autant que possible l'administration des États du Sud avec celle de la Prusse.

« En raison de ces probabilités, les Ultramontains doivent espérer que le coupable dans le cas présent soit un fou dont, évidemment et sans l'ombre d'un doute, personne ne puisse être rendu solidaire. »

### Des arbres d'ornement

Nous reproduisons de la *Minerve* la correspondance suivante qui devrait être lue par tous les cultivateurs :

Monsieur le Rédacteur.

Comme complément à mes articles sur la protection des oiseaux insectivores, permettez-moi d'ajouter un mot sur les arbres d'ornement qu'on néglige bien trop en certains quartiers, et même les arbres forestiers qu'on ne sait pas assez respecter généralement.

Personne n'ignore que la forêt, vierge ou plus ou moins mutilée, est le séjour naturel des oiseaux. Les arbres ou au moins les haies, lui fournissent tout à la fois des retraites pour le soustraire à ses ennemis, des cachettes pour y placer son nid, et le couvrir tant pour se mettre à l'abri des orages que pour se soustraire aux rayons trop ardents du soleil. Le nombre de ces gaies habitants de l'air qui nichent sur le sol et se confinent aux pâturages et aux champs cultivés est très-restreint si donc vous ne laissez aucun arbre dans vos champs ni autour de vos demeures, vous enlevez aux oiseaux leurs retraites nécessaires, et dès lors vous livrez sans merci vos cultures au formidable monde rongeur des atomes. L'être infiniment petit, ne trouvant plus d'autre végétation que celle de vos cultures, s'y abattra par millions, et les moissons les plus promettantes disparaîtront sous ses mâchoires. Les ennemis naturels auront disparu parce qu'on les aura privés de leurs retraites, et dès lors il se multipliera sans obstacles d'après les lois de sa prodigieuse fécondité.

Il y a que quelques quinze ans, des légions de sauterelles se montèrent dans les grains à Portneuf. En quelques jours seulement, de vastes champs de blé, de seigle, d'avoine, étaient dépeuplés presque entièrement de leur feuillage. Déjà les redoutables insectes s'attachaient aux épis pour en ronger les glumes ; les cultivateurs étaient désolés, ils voyaient leurs moissons perdues, lorsque des légions de cornilles, s'abattirent tout à coup dans les champs et les purgèrent des insectes en quelques jours seulement.

L'insecte nous cause des dommages infinis ; l'oiseau est par excellence le grand destructeur d'insectes ; mais l'oiseau a besoin d'arbres pour retraites, donc il faut lui ménager ces retraites.

Il est peu de pays, je pense, où les arbres d'ornement sont si peu appréciés, si peu respectés, si fort négligés qu'en Canada. Mais que dis-je négligés ? Non-seulement on ne protège pas ces arbres, mais on les attaque, on les mutilé sans motif, on se fait un malin plaisir de leur porter des coups, de leur faire des plaies plus ou moins dommageables, lorsqu'on ne les fait pas de suite périr. Voyez ces ormes, ces fênes, ces érables qui bordent les chemins en certains endroits, portant sur leurs troncs les nombreuses cicatrices des plaies que leur ont infligées des bucherons, des cultivateurs, souvent dans le temps même qu'ils venaient chercher la fraîcheur de leur ombre.

Dans notre pays nouveau, encore si riche en essences forestières, le cultivateur est aussi, la plupart du temps, déficheur, et même assez souvent bucheron de chantier. Habitué à faire table rase de sa hache des plus nobles pièces végétales, il poursuit cet entraînement de destruction sur tout arbre qu'il rencontre, comme si aucun ne pouvait lui offrir autre chose que des bûches pour son foyer, et quelques pieds de terre dans l'emplACEMENT de sa souche

à ajouter à sa ferme déjà trop étendue. On le croirait pris parfois d'une manie de destruction contre tout végétal, tant l'abatage a été complet. La vue réjouissante de la vie végétale aux portes de sa demeure, la fraîcheur bienfaisante, le feuillage qui projette son ombre sur son toit dans la saison des chaleurs, le gai babillage des oiseaux qui viennent à sa porte élever chaque année une nouvelle famille, les services que ces précieux voisins lui rendent en protégeant ses moissons tout cela est compté pour rien. La cognée a fait disparaître les troncs qui fermaient la forêt, et une fois le sol livré à la chartruc, il ne peut concevoir qu'on ouvre çà et là quelques fosses pour y faire une venue de quelques nouveaux arbres. Voyez ce grand nombre de paroisses où l'on parcourt des concessions entières sans y rencontrer un seul arbre, pas même de ceux qui offrent un double avantage dans les fruits qu'ils portent. Est-il rien de plus ennuyeux, de plus monotone, de plus plat que ces étendues immenses de champs, où les lignes de côtures et les rangs de constructions se projettent seules au-dessus du sol ? Le bruissement de l'eau à travers les épis des moissons semble s'harmoniser avec la monotonie du coup d'œil pour ne faire entendre qu'un frottement égal, continu, sans fin dans ses ondulations. Les animaux dans leur piége se lissent littéralement sous les brûlants rayons du soleil, contre lesquels rien ne peut les protéger.

Pourquoi avoir été si privé des animaux d'un confort si facile et enlevé au paysan son attrayant diversité, pour le convertir en une morne plaine presque sans vie ? Pourquoi n'avoir pas conservé en quelque endroit certains représentants de la forêt primitive, ou du moins ne les avoir pas remplacés par quelques plantations dispersées çà et là ? C'est que le défricheur peu réfléchi et insouciant ignorait la valeur d'un arbre d'ornement, et ne voyait dans tout végétal projetant sa cime au-dessus de sa tête, qu'un individu de cette ancienne forêt qu'il lui a fallu attaquer avec tant de peine et contre lequel il fallait encore employer la cognée.

Il n'est presque pas de ferme où il ne se rencontre quelque butte, quelque élévation où le roc trop voisin de la surface ou des cailloux trop durs rendent le sol à peu près impropre à la culture. Pourquoi avoir demandé ces endroits et pourquoi les avoir dépouillés des arbres et des arbustes qui les couvraient ? Est-ce que quelques érables ou peupliers ne seraient pas plus agréables que ces cailloux blanchâtres qui reflètent les rayons du soleil ? Est-ce qu'un joli bouquet d'arbres verts sous lesquels viendront se reposer les animaux ne serait pas préférable à la roche inerte qui projette aujourd'hui son front chauve au-dessus du sol ?

Mais le mal n'est pas sans remède. Aujourd'hui qu'on commence à sentir le vide que l'on a fait autour du sol, et qu'on apprécie le tort que l'on s'est fait en rasant si ras, il faut se hâter de réparer la faute en recourant aux plantations.

Qu'on plante partout et abondamment. D'abord, un verger aux environs de chaque demeure, c'est le complément nécessaire à toute ferme ; et ensuite le long des routes. Qu'on plante aussi de reboiser certaines parties productives de la ferme, comme celles par exemple où des cailloux trop nombreux empêchent la chartruc de passer ; dans peu d'années, on aura converti ces endroits en bouquets ou bocages comme ceux mentionnés plus haut. Que dans les défrichements nouveaux on sache distinguer ces endroits et les soustraire à la destruction commune pour les conserver.

Cette dénudation complète des campagnes, surtout dans les terrains montagneux, a produit les plus graves inconvénients en certains pays d'Europe, comme le dépouillement des collines du sol qui les recouvrait pour l'entraîner dans les plaines, le gonflement subit des rivières pour causer des inondations, la soustraction de tout obstacle à l'impétuosité des vents qui balayaient tout dans leur furie, etc., etc. C'est à tel point, que les gouvernements, justement alarmés de cet état de choses, ont pourvu, par de sages mesures, au reboisement des collines en certains endroits et à la plantation d'arbres le long des routes publiques. Pourquoi ne profiterions-nous pas de ces exemples en ce pays et ne prendrions-nous pas de suite le moyen de nous mettre à l'abri contre de si graves accidents. Déjà en certains endroits on commence à en ressentir les atteintes, même en cette Province : les gonflements subits de nos rivières à la suite d'orages, l'abattement continu du niveau de nos cours d'eau navigables, les vents dé-

chaînés balayant jusqu'aux constructions des cultivateurs dans de vastes plaines, etc., etc.

Il faut nous en parer à tous ces inconvénients en faisant partout de nombreuses plantations. Entourons nos demeures de vergers, pommiers, pruniers et cerisiers ; bordons nos voies publiques d'arbres d'ornement : ormes, érables, chênes, hêtres, peupliers, etc. ; rabaissons les parties incultes de nos champs, et sachons aussi mieux ménager les forêts que nous exploitons. Nos hivers sont longs et rigoureux, il nous faut chaque année une quantité considérable de combustible. Le cultivateur prévoyant sait ne prêter, en faisant son bois de chauffage, que les pièces nécessaires, et se donne bien le garde de détruire, blesser ou mutiler celles qui sont encore trop jeunes pour pouvoir être utiles. Une forêt ainsi ménagée se refait en bien peu d'années. Après 8 ans, 10 ans, on peut glaner de nouveau dans les coupes ainsi exploitées. Bien des cultivateurs, s'ils avaient pris ces sages précautions, ne se verraient pas forcés, au lieu d'aller chercher leur combustible à des 4, 5 et 6 lieues, ils le trouveraient encore sur leur ferme.

Quand et comment planter, et quelles espèces de plants employer ? C'est ce que j'examinerai dans un prochain article.

L'ABBÉ FROVANCER.

### Le maronnier comme arbre d'ornement

À la montagne, il faut les sapins et les mélèzes, le peuplier aux rives des fleuves, et la saule aux ruisseaux ; le hêtre, le chêne aux forêts, l'orme aux prairies, le tilleul aux longues avenues ; aux domaines splendides, il faut le maronnier.

Le maronnier est l'arbre des palais, des châteaux. Quel effet quel grand air il donne aux habitans qu'il entoure ! Arbre majestueux, d'un aspect majestueux, il semble fait par l'ornementation. Sa feuille se compose de 5 à 7 folioles ovales, oblongues, de grandeur inégale, et partant, comme les rayons d'un parasol, du sommet d'un long ; ô toile, ils forment comme des mille et de petites ombrelles d'un vert foncé. Sur ce feuillage se détachent agréablement, dès le mois de mai, comme de grandes grâmbles de fleurs blanches panachées de rouge, placées sur bout de racines qui les portent. À cet élégant appareil succèdent des fruits gros, sphériques, contenant dans chacun une et quelquefois deux graines de la grosseur et de la figure d'une belle châtaigne, auxquelles on donne le nom de marrons. Les bourgeons sont d'un brun jaunâtre, très gros, et enduits d'un suc éminemment visqueux.

Le maronnier est originaire de l'Asie. Le premier qu'on vit en Europe était à Vienne en 1510. Ce n'est que soixante quinze ans plus tard que Bachelier en apporta un à Paris. Le premier que l'on vit en Angleterre date de 1633.

Malgré sa beauté le maronnier ne fut pas d'abord très recherché ; il resta près d'un siècle confiné dans quelques grands jardins ; mais au commencement du dix-septième siècle, il eut une très grande vogue ; puis tout à coup il tomba dans le discrédit ; on l'abattit même dans beaucoup de localités. Mais depuis on reprit le rang qu'il mérite d'occuper parmi les arbres d'ornement, c'est-à-dire un des premiers.

Le maronnier prospère dans presque tous les terrains, mais il préfère ceux un peu frais et substruciels. On le multiplie avec une grande facilité par le semis de ses graines, qui produisent dès la première année des semis de 20 à 24 pouces de hauteur.

Il supporte la taille et la tonte, et se transplante même dans un âge très avancé. Il y a quatre ans, nous avons transplanté une vingtaine de forts maronniers de 15 à 20 ans, à racines nues et sans prendre aucune précaution extraordinaire, et nous n'avons perdu aucun de nos arbres transplantés. Nous avons depuis lors répété plusieurs fois cette opération, et toujours avec le même succès.

Les auteurs du *Bon jardinier* disent que le bois du maronnier, tendre et spongieux, est de peu de valeur. C'est une opinion que nous prenons la liberté de ne pas du tout partager. Son bois peut servir aux mêmes usages que celui du tilleul, du platane, du sapin. On en fabrique des sabots préférables à ceux taillés dans la saule et le bouleau. Ses feuilles, employées pour litière dans les étables, fournissent un bon engrais et doublent la puissance des fumiers. À Lyon, on recueille ses feuilles pour

**L'appât des chapeaux.** On retire de ses bourgeons une résine que l'on met à dissoudre dans l'alcool chaud pour la faire servir à la composition d'un vernis qui ne se fendille pas. La médecine a voulu se servir de son écorce comme febrifuge et en faire un succédané du quinquina; mais ces essais n'ont pas réussi.—Les usages économiques du son fruit sont moins établis. Les chevaux, les vaches, les chèvres, le mangent avec plaisir.

On en fait un amidon très-estimé.—GASTON DE RIVERS.—*Sud-Est.*

**Pluieurs de ces arbres font l'ornement de plusieurs propriétés, entre autres chez l'Hon. Elzée Dionne, M. C. S. Roy, M. P. P., M. Joseph Anetel. Le Bureau de la Gazette des Campagnes se trouve ombragé par plusieurs de ces arbres. La dépense faite pour leur achat n'est pas à regretter.**

M. Auguste Dupuis, pépiniériste au Village des Animaux, a renouvelé dans sa pépinière plus de 400 marronniers qu'il offre en vente au prix de 75 centimes pièce. Ces arbres pourront être livrés, le printemps prochain, aux acheteurs.

**Petite Chronique**

**Les récoltes en Angleterre.**—Il paraît que la récolte des fourrages est excessivement mauvaise en Angleterre, surtout dans les comtés du Midi, le mil est moins grand dans le Nord, le rendement y est faible aussi. Les avoines sont aussi fort maltraitées par la sécheresse. Les herbes sont très-gravement compromises; le Nord a en tout au plus un tiers de récolte dans cette sécheresse, il sera bien difficile de nourrir les animaux; aussi les fourrages comme ont-ils déjà de se vendre à des prix fort élevés.

**Encore les sauterelles.**—On nous informe que les sauterelles sont en grand nombre dans les paroisses de St. Thomas, St. Paul, L'Assomption et St. Charles Borromée, et qu'elles causent des ravages terribles aux moissons. En beaucoup d'endroits elles dévorent tout sur leur passage. Des prières publiques ont été faites dans ces paroisses pour demander à Dieu de nous débarrasser de ce fléau.

**RECETTES**

**Les atacas comme guérison de la pulmonie.**

Manger des atacas guérit de la pulmonie, disent les sauvages; et plusieurs Canadiens qui en ont fait l'essai s'en sont bien trouvés.—"Mange les crus," disait un sauvage, "et quand tu en seras fatigué, mange-les cuits."

**L'immortelle des champs et les carottes pour la guérison des cancers.**

Un sauvage avait donné, à une femme de cette paroisse, une grande cruche d'eau dont elle devait boire deux ou trois verres par jour, et aussi en laver un cancer qui l'affligeait depuis deux ans et qu'il avait résisté à tous les efforts de l'art. Quand la cruche fut à peu près épuisée, le mal était guéri. Personne n'avait demandé au sauvage quelle était cette eau qu'il avait laissée à la malade. Lorsque je le revis, c'était dix ans après, je le reconnus et lui parlai de la malade; il était content d'apprendre qu'elle vécut encore, mais il ne parut nullement surpris lorsque je lui parlai de l'efficacité du remède qu'il avait employé.... Il me dit qu'il avait donné de l'eau dans laquelle il avait fait bouillir de l'immortelle des champs.... la carotte crue ou cuite appliquée sur des plaies de cette nature, a le même effet curatif.—A. C.

**BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POCATIERE.**

**LETTRES NON RÉCLAMÉES :**

- |                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| Bouchette, Ferdinand   | Beaulieu, Vve. / Estabulo |
| Bellavance, Michel (2) | Boucher, Raphaël          |
| Beaulieu, Louis        | Boucher, Mar. e           |
| Clouviard, Honoré      | Collin, Louis             |

- Deschêne, Firmin, Forgeron
- Dionne, Marcellino
- Hunter, Mr.
- Lizotte, Edouard
- Michaud, Clovis
- Martin, Fortuné (2)
- Ouellet, Prine
- Pelletier, Bto. fils Clément
- Ruel, Joseph cult.
- St. Pierre, Eusèbe

- Deschêne, André
- Guy, Alfredie
- Kernay, T.
- Levéque, Madame A.
- Michaud, Lrs. El
- Ouellet, Joseph fils Déph.
- Ouellet, Pierre
- Pelletier, Emma
- Talbot, William

50 juillet 1874,

JOS. DIONNE M.P.

**LA "BRITON"**

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 13 Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur-Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences

Les paroissiens de Ste. Anne et des environs qui désirent obtenir une Police d'Assurance sur la vie, pourront s'adresser directement à

FIRMIN H. PROULX, Agent local.

**PROVINCE DE QUÉBEC.**

**DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.**

BOIS ET FORÊTS.

Québec, 17 juillet 1874.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic, cap. IX, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public, à l'Hôtel du Parlement, en cette ville, le dix-septième jour de Septembre prochain, aux conditions insérées plus bas, savoir:

AGENCE DU SAGUENAY.

- "Escoumains" No. 9, 55 1/2 milles carrés No. 1 Ouest. 51 1/2 milles No. 1 Est, 50 milles, No. 2 Ouest, 25 milles, No. 2 Est, 25 milles.
- "Iberville" No. 1, 57 1/2 milles.
- "Sault-au-Mouton," No. 1 Ouest 40 milles, No. 1 Est 47 milles.
- "Arrière Sault-au-Mouton," No. 1 Est, 30 milles.
- "Rivière des Rapides," No. 1 Ouest, 25 milles, No. 1 Est, 25 milles.

TOUR BOIS DE CHAUFFAGE.

- "Tadoussac," No. 1, 3 1/2 milles; No. 2, 4 1/2 milles; No. 3, 6 1/2 milles.
- "Escoumains," No. 1, 3 1/2 milles; No. 2, 3 1/2 milles; No. 3, 8 1/2 milles; No. 4, 3 1/2 milles; No. 5, 3 1/2 milles; No. 6, 3 1/2 milles; No. 7, 3 milles; No 8, 4 milles.

AGENCE DU LAC ST. JEAN.

- "Rivière à Chabot," No. 13 1/2, 40 milles.

**CONDITIONS DE LA VENTE**

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix de huit piastres par mille carré.



Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront la plus haute somme.

Le bonus et la rente foncière de la première année (de deux piastres par mille acres) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

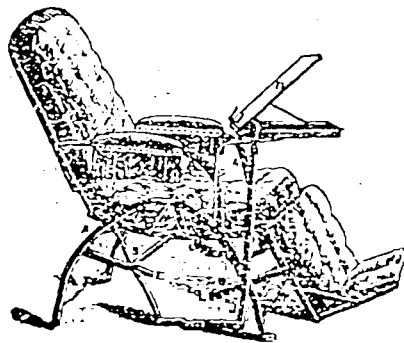
Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés seront déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

juillet 1874.

P. FORTIN,  
Commissaire.

**LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.**

FIRMIN H. PROULX,  
Agent.



EN VENTE A  
Ste. Anne de la Pocatière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec orn. frise \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Kepps et Damas. fin extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,  
Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.  
245, Rue St. Jacques, Montréal.

**DESTRUCTEUR D'INSECTES ET DE VERMINES**

**A** VENDRE par le soussigné: Poudre du Professeur HERMAN de Londres, Angleterre, la seule poudre reconnue efficace pour la destruction des Rats, Souris, Fourmis, Punaises, Coquerelles, Barbeaux, Pucea sur les chiens, les INSECTES de toutes espèces qui DÉVORENT LES PLANTES DE NOS JARDINS telles que les Choux de même que les Groseilliers et les Gadelliers; les Mites qui dévorent les fourrages; le Tique et la Gale sur les Moutons et tous autres animaux.

Cette poudre a été reconnue la plus recommandable partout où elle a été offerte en vente. Elle est exempte de toute mauvaise odeur, et peut être répandue partout sans aucun danger pour les chats ou les chiens.

Un seul paquet de cette poudre délayée dans un seau d'eau suffit pour laver douze moutons et les débarrasser de poux qui souvent sont la cause de leur maigreté ou de leur mort.

Pour les plantes prenez aussi un paquet de cette poudre que vous délayez dans un seau d'eau; puis, après le coucher du soleil, arrosez vos plantes avec un pinceau.

Le soussigné ayant acc. pte l'agence pour la vente de cette poudre, l'offre au prix de 25 centins (trente sous) par paquet, et

\$1.25 pour six paquets. Sur demande par la poste, l'envoi en sera fait gratuitement, par le retour de la maille.

Qui ne donnerait trente sous pour la destruction des insectes qui ravagent nos jardins, à ne pas laisser une seule feuille sur chaque arbuste de nos groseilliers et gadelliers! Faites vos commandes au plus tôt, car nos insectes sont actuellement à l'œuvre, pour revenir que plus nombreux l'année prochaine. S'adresser à

FIRMIN H. PROULX  
Agent à Ste. Anne de la Pocatière.

**MUSIQUE NOUVELLE!!**

**REÇUE DE PARIS**

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANÇAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50 centins
Le domino rose.....	Arago	50 "
Ne t'en vas pas.....	Rupès	35 "
Chanson de Jean Provaire.....	Holmès	50 "
Algyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes.....	Hausser	4 "
Premier amour.....	Rupès	50 "
Dernier amour.....		50 "
Bien sauve la France.....	Kowalski	40 "
Rappelle-toi.....	Rupès	50 "
Noble courtois.....	Henrion	35 "
Chanson d'été.....	Rupès	50 "
L'élève obstiné.....	Hausser	25 "
Marth.....	Rupès	50 "
O la menteuse.....	Henrion	25 "
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50 "
Prenez, beau voyageur.....	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Léduc	40 "
Si vous m'aimez.....	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer.....	Béral	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Un sière	30 "
La Colombe.....	Valenti	50 "

**ALBUMS DE CHANT**

Recueils de romances françaises illustrés et richement reliés — Bois-à-la-Poutière — \$3 00

COLLECTION des CHANSONS de... GUSTAVE NADAUD

COLLECTION des ROMANCES de..... H. PROULX

LES RAYON D'ITALIE.—Collection de romances françaises et Dros, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

**A. LAVIGNE,**

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique  
11 1/2 rue St. Jean, QUÉBEC.

**DEPARTEMENT DES DOUANES**

Ottawa, 10<sup>e</sup> avril, 1874.

L'ESCOMTE AUTORIZÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.